



Pour un jardin plus durable !

Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne vous conseille et vous accompagne financièrement dans votre nouvelle approche du jardinage.

Broyage | **Compostage** | **Mulching**

Des subventions existent !



Vous souhaitez gérer vos déchets de jardin de manière plus écologique, transformer vos déchets végétaux et organiques pour nourrir, protéger vos sols et améliorer vos plantations ? Des solutions existent.

Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne vous accompagne financièrement au travers trois dispositifs pour réduire et gérer plus durablement vos biodéchets.

Le broyage

Broyer ses végétaux permet d'en réduire le volume. Les rameaux d'arbustes et de rosiers, les déchets issus de la taille des haies et de l'élagage des arbres peuvent être broyés.

Le broyat peut être utilisé en paillage pour protéger les sols ou être intégré au compost.



Le SMITOM participe financièrement à hauteur de :

-> **30 % du prix** d'achat d'un broyeur pour un achat isolé (**Aide max. : 120 €**)

-> **40 % du prix** d'achat pour un broyeur acheté à plusieurs (**Aide max. : 200 €**)



Le compostage

Le compost est un fertilisant 100 % naturel et gratuit qui mélangé à la terre favorise la croissance des plantes. Il peut être obtenu à partir des déchets de jardin (feuilles mortes, fleurs fanées...) et/ou de déchets de cuisine (épluchures, marc de café, filtres en papier, fruits et légumes abîmés...).

En compostant vos biodéchets :

1 - Vous évitez l'émission de CO₂ liée à leur transport et à leur traitement
(+ écologique) ;

2 - Vous réduisez le volume de biodéchets à collecter ou à transporter par la collectivité et, par la même occasion, les coûts de transport et de traitement **(+ économique).**

Le SMITOM vous propose des composteurs à tarif préférentiel :

**-> Prix de vente : 22 €*
après déduction du soutien financier du syndicat.**

Les lombricomposteurs

Même sans jardin, il est possible de composter grâce au lombricompostage.

Les déchets organiques sont alors décomposés par des vers spécifiques (vers de compost) qui peuvent ingurgiter en une journée la moitié de leur poids.

Le SMITOM contribue financièrement à l'achat de votre lombricomposteur :

**-> Prix de vente : 37 €*
après déduction du soutien.
(vers de compost compris).**

* Certaines collectivités, dans le cadre de leur politique « déchets » complètent ces aides. Les tarifs peuvent varier d'une commune à l'autre. Voir tous les tarifs sur la page « réduire mes déchets » de notre site internet : **www.smitom-nord77.fr**



Le mulching

Le mulching est une technique de tonte sans ramassage.

La tondeuse mulcheuse coupe la partie haute de l'herbe en petits fragments qui se redéposent uniformément sur la pelouse, pour former un mulch ou paillis.

Cette technique naturelle permet de fertiliser le gazon et le protège de la sécheresse l'été en préservant l'humidité du sol.

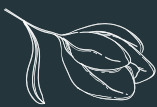
Le montant de l'aide accordée s'élève à : 100 % du prix d'achat pour un kit mulching d'un montant compris entre **15 € et 60 €.**

Quelles sont les démarches à effectuer ?



Les demandes d'aides peuvent être effectuées depuis le site internet du SMITOM www.smitom-nord77.fr. Pour un composteur, un accès rapide est accessible depuis la page d'accueil « composter mes déchets ». Pour les aides concernant le mulching ou les broyeurs, il suffit de taper mulching ou broyeurs dans la fenêtre de recherche.

Qui peut bénéficier de ces aides ?



Tous les particuliers résidant sur le territoire du SMITOM du Nord Seine-et-Marne. Chacune des aides proposées n'est accordée qu'une seule fois par foyer et dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à l'opération.

SMITOM du Nord Seine-et-Marne

Service Prévention

prevention@smitom-nord77.fr | Tél. : 01.60.44.40.03 (Choix 5).

www.smitom-nord77.fr